

## Règlement courses enfants

### Catégories :

Minimes	MI	2009 et 2010
Benjamins	BE	2011 et 2012
Poussins	PO	2013 et 2014
Ecole Athlé	EA	2015 à 2017
Baby Athlé	BB	2018 et après

### Horaires

- Baby athlé à poussins : animations athlétisme, course 1 km maximum. **Départ 9h35.**
- Benjamins Minimes : animations athlétisme, course 2 km maximum. **Départ 9h40.**

**Licence / certificat médical : non demandé pour les courses enfants car non chronométrées.**

⇒ Règlements running (modifiée par le Comité Directeur du 7 juin 2019)

### Frais d'engagement :

Courses enfant : **gratuites**

### **Echauffement encadré par des éducateurs à 9h**

Il est fortement conseillé aux enfants de participer à un échauffement avant le départ. **RDV 8h50** dans le parc de l'orangerie.

### **Accueil et encadrement par des éducateurs sportifs à partir de 8h30 jusqu'à 12h30**

**Uniquement** pour les enfants des participants aux courses, marche nordique ou randonnée.

Sur inscription préalable lors de l'inscription du ou des parents sur une épreuve.

### Classement :

Par dossard électronique (ordre d'arrivée) sans chronométrage.

### Podiums :

Trois premiers par catégorie G/F

### Dossard :

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur la poitrine pour être visible.

Course 1 km maximum : dossard vert.

Course 2 km maximum : dossard violet.

### Ravitaillement :

A l'arrivée

### Récompenses :

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée

### Sécurité :

- Des signaleurs seront présents sur le parcours.
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée
- Les courses enfants se déroulent sur des circuits protégés (hors circulation véhicules à moteur)
- La course 1 km Baby athlé à poussins est freinée sur 500 m par deux éducateurs

### Responsabilité civile (courses et randonnées) :

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

### Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

### Annulation des courses

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves.

### Photographies

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où pourrait apparaître votre enfant sauf avis contraire de votre part donné par écrit avec le bulletin d'inscription.